Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1945)

Heft: 1033

Artikel: Problèmes de politique extérieure

Autor: Béguin, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-686687

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROBLEMES DE POLITIQUE EXTERIEURE.

Peu d'hommes ont été aussi combattus que M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du Département politique de 1940 à 1944. Il s'en est allé à la fin de l'année, entouré du respect général, après que le parlement fédéral lui eût fait une manifestation spontanée qui n'aura pas manqué de dissiper son amertume. Au moment où il passait la main, ses adversaires eux-mêmes ont mieux compris les services qu'il a rendus. Au fond, M. Pilet-Golaz a été une victime des circonstances. Le ministre des affaires étrangères d'un pays neutre sera toujours impopulaire en temps de guerre. Les belligérants ne comprennent pas toujours les exigences de notre statut international. Notre peuple, obéissant à des sympathies et à des mouvements sentimentaux, s'indigne à l'occasion que le chef de notre diplomatie se doive de n'écouter jamais que la voix de la froide raison. Et c'est ainsi que le chef du Département politique, en temps de troubles internationaux, est sacrifié d'avance. Il vient un moment — vers la fin du conflit ou immédiatement après la conclusion de celui-ci — où il doit se démettre. M. Pilet-Golaz a compris que les temps étaient venus, qu'il fallait laisser la place à une force plus jeune et intacte.

D'une façon générale, on s'était attendu à ce que M. de Steiger abandonnât le Département de justice et police pour s'installer au Département politique. En effet, une très ancienne tradition — qui n'a été rompue qu'une seule fois en 1917, en faveur de M. Gustave Ador, mais il y avait à cela des raisons très précises — veut que le portefeuille des affaires étrangères ne soit jamais confié à un conseiller fédéral nouvellement élu. On estime à juste titre qu'il n'est pas de charge gouvernementale plus délicate et plus lourde de responsabilité. On pense qu'il est préférable de désigner un magistrat qui, par sa participation aux séances gouvernementales et aux délibérations parlementaires, a déjà eu l'occasion de se familiariser avec les problèmes de la politique extérieure et de s'initier aux jeux subtils de la diplomatie.

D'ailleurs, M. de Steiger par ses qualités personnelles paraissait s'imposer. Il a un sens très aigu de la dignité nationale. Si ferme soit-il sur les principes, ses méthodes ne manquent pas de souplesse. En outre, il n'avait pas de concurrent sérieux parmi ses collègues. Les deux conservateurs-catholiques, MM. Etter et Celio, n'entraient pas en ligne de compte, — car de l'avis général — il ne serait pas opportun de confier le Département politique à un homme de droite, au moment où la politique mondiale et même notre politique intérieure s'orientent vers la gauche. Il ne pouvait pas non plus être question de M. Nobs, car la désignation du représentant de la minorité socialiste aurait pu donner à penser à l'étranger que la Suisse donne un coup de barre en matière de politique extérieure. Tel n'est pas le cas, car notre position internationale est déterminée par des facteurs constants et par des lois immuables, par cette neutralité que tous les Suisses considèrent comme une et indivisible, comme définitive, comme permanente, quels que soient les accommodements auxquels la réalité nous force à nous prêter. Quant à lui, M. Stampfli tenait essentiellement à poursuivre son oeuvre au Département de l'économie publique qui est notre ressort administratif le plus compliqué et dont la direction suppose un long apprentissage. En en changeant le titulaire, on aurait perdu un temps précieux pour la solution de toute une série de problèmes économiques et sociaux. Enfin, M. Kobelt désirait rester ministre de la guerre et grand chef de la lutte contre le chômage.

De la sorte, parmi les anciens membres du Conseil fédéral, seul M. de Steiger pouvait pratiquement aspirer à la direction du Département politique. Il y a renoncé. Il a fondé son refus sur des raisons devant lesquelles ses collègues se sont inclinés. Il a fait valoir surtout qu'il n'est pas opportun, dans les circonstances actuelles tout au moins, que le même magistrat cumule les fonctions de président de la Confédération et de chef du Département politique. Il n'est pas bon, dit-on, que le plus haut magistrat du pays soit mêlé à des négociations préliminaires car — en vertu même de sa position prépondérante — il engage le gouvernement et le pays beaucoup plus que ne saurait le faire toute autre de ses collègues. Il doit rester sur la réserve et constituer éventuellement une instance de secours. C'est un point de vue. En droit, il est contestable, car en Suisse le président de la Confédération n'est pas le chef de l'Etat. Il n'est qu'un *primus inter pares*. Il dirige les séances gouvernementales. Il assume certains devoirs de représentation. Mais, en tant que chef du Département, sa situation est exactement la même que celle de tous les autres conseillers fédéraux. Quoiqu'il en soit, il semble que cette conception — qui nous est propre — ne soit pas partagée par l'étranger. On a voulu tenir compte de cette circonstance. On a voulu éviter de pénibles malentendus. On a sans doute raison.

Ainsi, il ne restait plus d'autre solution que de confier le portefeuille des affaires étrangères à M. Max Petitpierre, conseiller fédéral nouvellement élu pour remplacer M. Pilet-Golaz. On ne doute pas qu'il réussira admirablement dans ses nouvelles fonctions. M. Petitpierre se distingue par sa vaste culture, par sa belle science du droit, par sa connaissance de l'histoire, par l'équilibre de son intelligence, par la sûreté de son jugement, par son objectivité et par le don assez rare de ne jamais céder à la passion. Ce n'est ni un idéologue ni un partisan. Il est sans préjugés. Aux yeux de l'étranger et de notre peuple, il présente l'avantage de n'avoir pas été mêlé aux luttes politiques, de ne pas être engagé par ses attitudes antérieures, d'être au plein sens du mot — et pour reprendre une expression chère à nos confédérés alémaniques — une feuille blanche sur laquelle nul n'a encore écrit.

D'ailleurs, M. Petitpierre n'est pas un novice en matière de politique extérieure. Depuis deux ans, il faisait partie de la commission des pleins pouvoirs du Conseil des Etats qui joue en même temps le rôle de commission sénatoriale des affaires étrangères. Il a entendu périodiquement les rapports de M. Pilet-Golaz. Il a reçu ses confidences. Il s'est intéressé très particulièrement aux problèmes qu'il sera désormais chargé de résoudre. En outre, il sera fort bien entouré. Le Conseil fédéral a décidé en effet de redonner vie à une institution qui était tombée en désuétude : la délégation gouvernementale des affaires étrangères. Elle est constituée du président de la Confédération, du chef du Département politique et de son suppléant, c'est-à-dire, pour 1945, de MM. de Steiger, Petitpierre et Etter. M. Walter Stucki, ancien ministre de Suisse à Paris, puis à Vichy, aux fonctions de chef de la Division des affaires étrangères au Département

politique. Ce grand fonctionnaire, cet excellent diplomate — l'un de nos meilleurs incontestablement — sera donc le premier et principal collaborateur de M. Petitpierre.

Leur tâche sera lourde. On s'en était déjà aperçu, quand l'U.R.S.S. a refusé de renouer avec la Suisse des relations diplomatiques normales. On vient d'en avoir une nouvelle preuve par la campagne que la presse américaine vient de déclencher contre notre pays, sous prétexte que nous persistons à commercer avec l'Allemagne. C'est assez dire que de nombreux problèmes restent à résoudre et que nous éprouverons quelque peine à trouver dans le monde de demain la place à laquelle nous avons droit. Il faut le dire en dépit de la déclaration si compréhensive que le Département d'Etat américain vient de publier et qui condamne implicitement les attaques violentes de la presse des Etats-Unis.

Entre les belligérants et la Suisse neutre, il y a une profonde divergence de vues. Les premiers mènent une lutte à la vie et à la mort. Ils éprouvent de la peine à comprendre qu'un petit peuple épris de liberté, profondément démocrate, ne s'associe pas à leur oeuvre et ne soutienne pas leurs efforts. Notre position est trop nuancée pour qu'elle ait à leurs yeux la force de l'évidence. Quant à nous, nous savons aussi que la neutralité est une question de vie ou de mort, qu'elle conditionne notre existence même. Si nous n'étions pas neutres, s'en serait fait de notre indépendance. Nous deviendrions un satellite de telle ou telle grande puissance. En outre, nous ne pourrions pas jouer le régle de médiateur qui nous est dévolu : représentation des intérêts étrangers dans les pays belligérants, actions humanitaires, etc.

Pour la Suisse, le maintien scrupuleux de la neutralité est une question de propreté morale et d'honnêteté. Il nous condamne à déplaire alternativement aux uns et aux autres. Il faut avoir ce courage, car notre fermeté est la condition même du respect qu'on finit toujours par ne point nous refuser. En cet instant des négociations sont en cours entre la Suisse et les Alliés pour préciser les conditions dans lesquelles notre trafic de transit pourra reprendre à travers la France. Pour nous accorder cet avantage irremplaçable, on nous demandera sans doute de restreindre encore davantage nos échanges économiques avec l'Allemagne. Un accommodement sera trouvé. Tel est notre désir. Nous ne doutons pas qu'il sera satisfait, maintenant que le Département d'Etat américain insiste dans sa déclaration officielle sur l'amitié mutuelle des deux peuples et sur leur communauté de conceptions politiques, alors que certaine presse ne voulait plus voir dans la neutralité qu'une condamnable hypocrisie. Pendant quelques jours, nous avons été alarmé par des voix qui nous parvenaient d'outre-Atlantique. Nous savons maintenant quelle est la vraie voix de l'Amérique et nous ne doutons pas que des mois difficiles, entrevus un instant, nous seront épargnés. Bref, malgré tout, malgré le refus russe, malgré notre controverse avec les Alliés, l'année 1945 commence moins mal qu'on ne l'avait craint. Tout dépend de l'esprit dans lequel se poursuivront les négociations en cours. Il est excellent. Nous ne pouvons pas en demander plus. Entre amis et entre gens de bonne foi, on finit toujours par s'entendre.

Berne, le 12 Janvier 1945.

Pierre Béguin.

PROPORTIONAL REPRESENTATION.

A short and superficial debate took place in the House of Commons on Tuesday, January 22nd, when the system of Proportional Representation was rejected with the overwhelming majority of 208 to 17. Although the system is already in use in parts of the British Empire, and particularly in Switzerland, the actual data thus available did not strengthen the weak case presented by the proposer and seconder. The following extract of the proceedings is taken from "*The Daily Telegraph,*" January 24th, from which it appears that none of the orators had entered into the subject seriously, certainly not the Hon. Member who descried it as "just moonshine." We do not suggest that the experience of Switzerland might constitute a guide to British legislators, but it is rather remarkable that none of the speakers has been able to cite a single example where the "Proporz" has not given satisfaction in those parts of the Empire where it is already in vogue.

"Mr. Harvey (Ind.), who seconded, said that the present system prevented a very large number of citizens from being elected to local authorities.

'We all know,' he said, 'of cases where people of one particular point of view have no chance of election and in which the councils consist of only one party. That is a bad thing. It is bad that criticism should be driven underground. This proposal would provide a wider basis for our municipal life.'

Mr. Pethick Lawrence (Soc.) held that the abolition of the ward system in municipal affairs was involved in the amendment.

'That would create a muddle,' he said, 'and it would lead to logrolling,' The idea that P.R. was a great reform was 'just moonshine.'

Sir Percy Harris (Lib.) felt that local government had been very much held in suspense. Great powers had been taken by the Government Departments to override local authorities.

Mr. A. P. Herbert (Ind.) regarded the reform as a great thing because of the psychological effect it would have on the voters, who would feel that their vote would have a fair shot at the target and would not be wasted.

Miss Wilkinson, Parliamentary Secretary, Ministry of Home Security, said that it was easy by producing particular examples to show that no system which was not proportional representation could be regarded as theoretically perfect.

But the problem of democracy was not to secure a kind of mathematical justice. The job was to get local government done in the simplest possible way. To attempt to introduce this highly controversial system of proportional representation would create a lot of work and would make 'confusion worse confounded.'

Mr. Pritt (Soc.) was glad that Miss Wilkinson had recovered her health, but was sorry she had not recovered her manners. He had hoped that she would be mellowed a little by old age. On the contrary, she had advanced childish arguments and had been both flippant and insolent.

'If you want to know what the country is thinking,' he added 'get the Home Office expert's opinion, turn it exactly upside down, and then you will know.'